

## IN 130 - >>>> QUESTION No 7 >>>> NON

### Initiative populaire 130 "Suppression des cadeaux fiscaux au profit des très hauts revenus pour le rétablissement social des finances cantonales"

**M. David Hiler**, conseiller d'Etat. Lors du discours de Saint-Pierre, notre Conseil a, de fait, fixé sa position par rapport à cette initiative et par rapport à toutes sortes d'éléments concernant les finances publiques.

**Le Conseil d'Etat a indiqué qu'il entendait d'abord travailler sur les réformes à apporter à l'Etat en visant d'abord et fondamentalement les gains de productivité.** Il a également précisé que, lorsqu'il lui paraîtrait qu'il pourrait faire la preuve auprès de la population que cette réforme - dont on a tant parlé, mais dont les effets ont quelque peu tardé à apparaître - serait apparente à tout le monde et que chacun dans la population aurait l'impression que chaque denier est bien utilisé, et s'il devait, dans ce contexte, faire face à des déficits, il pourrait demander au peuple de voter des propositions, d'augmentation d'impôt, certes, mais, aussi, de diminution de prestations.

A partir de là, nous avons entendu, sur tous les bancs, beaucoup de choses justes... Oui, il serait préférable d'avoir suffisamment de logements pour toutes les catégories de la population à Genève ! Cela serait une excellente chose, et cela serait de nature à augmenter les recettes fiscales. Oui, les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter - il faut le dire - depuis 1997, à raison de 3% à peu près par année.

Oui, encore - il faut le dire aussi - l'initiative libérale acceptée par le peuple, proposait une réduction proportionnelle favorable aux hauts revenus. Une réduction qui se ferait sur le barème, notamment sur les plus basses classes du barème, aurait aussi un caractère égalitaire ou inégalitaire: chacun payerait 1500 F de moins, les riches comme les pauvres. Après, chacun pense ce qu'il veut selon ses orientations...

Quoi qu'il en soit, le Conseil d'Etat aimerait vous rendre attentifs au fait que nous sommes convaincus d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé pour ce qui est de l'exercice en cours. Maintenant, il faut savoir que les finances publiques de notre canton vont subir des pressions importantes ces prochaines années. Nous n'en avons pas la confirmation officielle, mais nous entendons bruissement sur bruissement, comme quoi la RPT ne sera pas de 90 millions, mais vraisemblablement 50 millions de plus. Et nous avons quelques raisons de croire que cela sera le cas, puisque l'impôt qui augmente le plus fortement à Genève est l'impôt à la source, et c'est précisément cet impôt qui pose problème. Pour votre information, sur les quatre premiers mois de l'année, il a été perçu 20% de plus au titre de l'impôt à la source - 20% de plus ! Et c'est précisément cela qui va faire grimper notre indice de capacité financière par habitant à des sommets assez rares, puisque, je vous le rappelle, dans le système fédéral, 44 000 frontaliers représentent une personne, mathématiquement parlant. C'est une chose que vous devez savoir, c'est important.

D'autre part, certains éléments vont être conséquents. Le Conseil d'Etat aurait certes pu en imaginer l'ampleur, mais il le voit maintenant avec précision, grâce au travail de planification qui a été fait. Le vieillissement de la population, dont on parlait longuement lorsque je suivais des cours de démographie à l'université - tiens, tiens ! - est devenu réalité. Et ce phénomène a des coûts, qui sont importants et ne peuvent pas être compensés uniquement par de meilleurs deuxièmes piliers. Car, Mesdames et Messieurs, entrer dans un EMS coûte 9000 F par mois ! Même les meilleurs des deuxièmes piliers ne pourront pas couvrir cette somme. Il faudra bien que les EMS offrent suffisamment de places - qui ont un coût, je le répète - pour toute une série de personnes très âgées et malades. Nous allons donc subir la pression, à l'évidence, des dépenses liées au vieillissement de la population. Et si l'on peut discuter à l'infini des normes d'encadrement, il est certain que l'on ne pourra pas discuter du nombre de lits. Il faut le savoir, et vous le verrez apparaître de façon significative dans le budget 2009 déjà.

De la même manière, les déséquilibres qui sont des caractéristiques de notre société, avec une croissance extrêmement élevée, mais, aussi, avec des personnes totalement exclues de cette croissance, montrent, dans une économie en pleine croissance, une diminution du chômage - encore 0,2% pour le mois dernier, ce qui est une bonne nouvelle - mais aussi une augmentation des dépenses d'assistance - et je ne parle là que de l'argent distribué, il ne s'agit pas de frais de fonctionnement - de 20% par année ! Ces pressions sont extrêmement fortes et, comme vous pouvez l'imaginer en entendant les montants évoqués, il faut beaucoup de gains d'efficacité pour financer de telles dépenses. Ces dernières sont strictement liées à des subsides distribués à des personnes physiques.

Elles ne sont pas dues à un mauvais fonctionnement ou à des salaires trop élevés: c'est tout simplement de l'argent qui est distribué à des personnes en chair et en os.

Le Conseil d'Etat, dans les prochains mois, va donc vous répondre sur les perspectives qu'il imagine, non seulement pour la législature en cours mais pour la suivante. Arriverons-nous, profitant de la croissance économique, à stabiliser le retour à l'équilibre que nous enregistrons ? Pour 2007, nous en sommes à peu près persuadés. Pour 2008, nous sommes plutôt enclins à penser le contraire. Et, ce qui compte, c'est surtout 2009, 2010, 2011...

La question suivante a été, à juste titre, posée par M. Velasco et, également, par la rapporteure de minorité: en période de moyenne croissance, pouvons-nous absorber les tâches nouvelles sachant que la dette qui est la nôtre nous interdit d'avoir recours à l'emprunt ? En fait, nous avons mangé la possibilité de nous endetter sur le fonctionnement. A ce sujet, je dois vous dire tout d'abord que, contrairement aux recettes fiscales, des recettes non fiscales stagnent maintenant à l'Etat de Genève. Il ne faut donc pas compter dessus - et cela a son importance - et il faudra bien, ma foi, que nous revenions à la normale. Si je prends mon département dont la tâche essentielle, vous le savez, est de récolter des impôts, 5% de dégrèvement des effectifs - selon une planification que chacun connaît et qui ne peut pas être contestée - et 5% d'augmentation du nombre de contribuables représentent un gain de productivité de 10%. Eh bien, Mesdames et Messieurs, avec la meilleure volonté du monde, le Conseil d'Etat, dans aucun secteur, ne prend l'engagement d'arriver, pour la prochaine législature, à augmenter à nouveau de 10% la productivité ! Là, il s'agissait de soigner un mal ! Voilà, la situation ! Le Conseil d'Etat, pour l'heure, avance dans la voie qu'il s'est tracée. Il fera un bilan au fur et à mesure au cours de la législature, non pas comme le proposent les initiants, mais comme le peuple l'a voulu - et vous savez que c'est contre mon avis. Le Conseil d'Etat sait qu'un jour il devra dire si la méthode est suffisante - parce que notre ville est extraordinairement riche et qu'il a suffi de serrer un peu les boulons - ou si elle ne l'est pas. Dans le deuxième cas, il devra poser la question frontalement à la population, comme le peuple l'a voulu dans une votation qui a eu lieu en 2006 - ce n'est pas si vieux... Elle sera la suivante: Voulez-vous une baisse de prestations dans certains domaines ou voulez-vous telle ou telle augmentation d'impôt ? C'est le chemin à suivre. Nous le respectons. Pour le moment, l'objectif du Conseil d'Etat est d'aller au bout de sa démarche, de faire la preuve que l'Etat fonctionne mieux et, même, fonctionne bien. C'est en fonction du résultat, en fonction des gains de productivité, que nous saurons s'il faut passer à une deuxième étape ou non. C'est vraisemblablement cette question qui vous occupera tout au long de l'année 2008, au fur et à mesure que nous pourrions anticiper les choses pour 2009, voire jusqu'à 2011, par rapport aux tendances actuelles.

**C'est dans cet esprit, comme il l'a indiqué dans son discours de Saint-Pierre, dans son plan financier contenu dans la brochure du plan de mesures, et encore lors du premier débat sur cette initiative, que le Conseil d'Etat ne soutiendra pas cette initiative.**